



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Premier projet des règlements 586-2019, 587-2019, 588-2019 et 589-2019

Aux personnes intéressées par les projets de règlement :

- numéro 586-2019 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 557-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.
- numéro 587-2019 modifiant le Règlement de permis et certificats 558-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;
- numéro 588-2019 modifiant le Règlement de lotissement 559-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;
- numéro 589-2019 modifiant le Règlement de zonage 560-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1- Lors d'une séance tenue le 13 mai 2019, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le premier projet des règlements :

- **586-2019**, règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 557-2017;
- **587-2019**, règlement modifiant le Règlement de permis et certificat 558-2017;
- **588-2019**, règlement modifiant le Règlement de lotissement 559-2017;
- **589-2019**, règlement modifiant le Règlement de zonage 560-2017;

concernant la mise à jour des informations cartographiques relativement aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles afin de se conformer aux nouvelles dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska.

- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi **23 mai 2019, à 19 h 00**, au Centre communautaire de Sainte-Cécile-de-Milton situé au 130, rue Principale.
- 3- En résumé, ces projets de règlement ont pour objets de modifier les dispositions des règlements plan d'urbanisme, permis et certificats, lotissement et zonage de façon à, notamment, :
- a. mettre à jour la cartographie des zones de contraintes de glissement de terrain dans les dépôts meubles;
 - b. inclure des normes relativement à la levée des interdictions par la réalisation d'une expertise géotechnique;
 - c. inclure des normes applicables à l'usage résidentiel de faible à moyenne densité relativement aux interventions interdites en zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles;



Sainte-Cécile-de-Milton

- d. inclure des normes applicables aux usages autres que résidentiels de faible à moyenne densité relativement aux interventions interdites en zone de contraintes de glissement de terrain dans les dépôts meubles ;
- 4- Au cours de cette assemblée, il sera expliqué les projets de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
- 5- Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 136, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h30 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les congés fériés.
- 6- Les projets des règlements **586-2019, 587-2019, 588-2019 et 589-2019** ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la LAU.
- 7- Les projets de règlement concernent les terrains situés dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles tels qu'ils apparaissent au plan ici-bas inséré.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 14 mai 2019.


M. Yves Tanguay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 mai 2019 entre 8 heures et 17 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 14 mai 2019.


M. Yves Tanguay,
Directeur général et secrétaire-trésorier